



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 68604

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les récentes conclusions inquiétantes rendues publiques par certaines organisations syndicales agricoles concernant les volumes d'importations de viandes de boeuf issus de pays hors Union européenne. En effet, à la suite de plusieurs contrôles opérés récemment par ces agriculteurs dans les commerces, des lots importants de viandes en provenance d'Amérique du Sud ont été découverts. Or, ces viandes ne font l'objet sur place d'aucunes règles de traçabilité sérieuse. Cette situation est d'autant plus grave que certains pays exportateurs, tel l'Argentine sont notamment frappés par la fièvre aphteuse. Aussi, outre les graves problèmes concurrentiels qui résultent de ces importations, des dangers sanitaires (ESB...) ne sont pas à exclure. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la statistique officielle de ces importations extraeuropéennes et hors Commonwealth ainsi que leur cadre réglementaire et de contrôle sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68604

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6397